TERRITORIAUX
CHERBOURG-EN-COTENTIN
la cgt
LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

LOI de Transformation de la Fonction Publique et passage aux 1607 HEURES :

La moitié des agents perdent encore des jours de congés ! Le compte n'y est toujours pas, mais des engagements sont pris pour 2022 !

TEMPS DE TRAVAIL

A LA CGT, LE RECUL SOCIAL NE SE NEGOCIE PAS, IL SE COMBAT !
Aujourd'hui, il est plus qu'urgent de revaloriser le Service Public !!!

- Augmentation du Régime Indemnitaire
- Dégel du point d'indice
- Reconnaissance des pénibilités spécifiques par métiers
- Élargissement des primes dans l'équité
- Arrêt de la dégradation des conditions de travail
- Baisse du temps de travail (32h)
- Développement de l'emploi statutaire

La CGT, avec l'intersyndicale FO – CFDT – FAFPT - UNSA – CFTC, lutte depuis plusieurs mois contre la mise en place des 1607 heures imposées par la Loi du 6 août 2019. Votre syndicat a dénoncé l'augmentation du temps de travail des fonctionnaires, a enfoncé la porte et bataillé pour une prise en compte des pénibilités pour compenser a minima le vol de congés appliqués aux agents de la Fonction Publique. Des sujétions dites « spéciales » ont été reconnues, bien loin des revendications portées par la CGT, mais tout de même... Les négociations et la mobilisation de vos représentants du personnel, par un débat démocratique avec l'administration, a permis la reconnaissance de la pénibilité et c'est une avancée ! Bien sûr, cela est loin d'être suffisant, et très éloigné de nos revendications initiales du maintien du temps de travail ; toutefois cela a le mérite d'exister. Parce qu'en l'absence de délibération relative au temps de travail, la durée réglementaire de travail à 1607heures sera applicable de plein droit au 1er janvier 2022.

Rappelons que c'est bel et bien le gouvernement qui par cette Loi TFP oblige les collectivités à augmenter le temps de travail, ce même gouvernement, qui d'un côté, salue le travail des fonctionnaires qui "sont sur tous les fronts face à la pandémie", et de l'autre qui nous fait passer pour des privilégiés, en s'attaquant à nos droits et piétinant notre Statut.

Les réformes, elles, ne changent pas, malgré les formules sur le "quoi qu'il en coûte" : il y a toujours une volonté de diminuer la dépense publique, donc le service public. Pour le gouvernement, ça passe par augmenter notre temps de travail et faire des économies sur notre dos en nous faisant travailler plus, sans augmentation, en dégradant nos conditions de travail, nos carrières, nos retraites, notre santé au travail ! **Il est urgent que cela cesse !**

Cependant, **LA LUTTE N'EST PAS TERMINEE !** Par sa mobilisation, sa ténacité, son énergie et sa connaissance des dossiers, la CGT a permis que le combat continue et ses propositions ont été retenues par écrit par le maire : **nous allons élargir le champ des pénibilités et nous engouffrer dans la seule possibilité qu'offre la loi en compensation de la perte de congés pour en faire bénéficier le plus d'agents possible !!!**
Nous allons rapidement entrer dans la 2ème phase des négociations en 2022, et travailler pour ce faire, à la rédaction du Document Unique, le document réglementaire et obligatoire pour répertorier les pénibilités et compenser le vol de congés !!!

Bulletin d'adhésion à la CGT

Bulletin à remettre à un délégué CGT des Territoriaux ou contact ci-dessous

Je souhaite : □ prendre contact □ me syndiquer □ participer à une formation syndicale d'accueil

Nom – Prénom :
Adresse personnelle :
Direction / Service :
Téléphone : Email :

Tél. : 06 10 72 57 89 - syndicat.cgt@cherbourg.fr – Page Facebook : CGT des Territoriaux de Cherbourg-en-Cotentin